

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 mai 2022

CP2022_05_59
id. 6210

Le 24 mai 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES)

Sont absents :

Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

CONVENTION PARTENARIALE D'APPUI À LA PRODUCTION AVEC L'ASSOCIATION GÎTES DE FRANCE

DE TARN-ET-GARONNE ET L'AGENCE DÉPARTEMENTALE "TARN-ET-GARONNE TOURISME"

Depuis plusieurs années, l'association « Gîtes de France de Tarn-et-Garonne » participe, dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue avec l'agence départementale de développement touristique, à la production et à la qualification des hébergements touristiques dans le département, la promotion de la marque restant intégrée dans les missions de l'agence « Tarn-et-Garonne Tourisme ».

Il est apparu que la coopération entre les deux organismes devait s'ouvrir à la relation avec le Département, afin qu'une stratégie globale d'intervention dans le secteur touristique soit plus amplement définie.

Il est donc proposé d'asseoir le partenariat de cette convention sur une collaboration entre les parties prenantes que sont l'association « Gîtes de France de Tarn-et-Garonne », l'agence de développement touristique et le Département avec la définition des axes de coopération et des missions respectives.

Les objectifs affichés dans le nouveau partenariat reposant sur une convergence d'actions, dont le détail de la convention jointe en annexe à la présente délibération, se déclinent comme suit :

. Principes d'intervention : sont mis en œuvre la valorisation réciproque des actions, l'expertise et le savoir-faire respectifs, des échanges d'informations et de données.

. Intervention spécifique : est développé le volet « conseils et assistance » de l'association « Gîtes de France » eu égard au volet « mise en valeur du patrimoine rural à travers l'activité d'hébergement ».

. Moyens financiers : attribution d'un concours financier (subvention de 15 000 €) et en nature (mise à disposition d'un local) par le Département à l'association « Gîtes de France » au titre de leur participation à l'élaboration du nouveau schéma départemental du tourisme (étude en cours) et de leur assistance sur le volet patrimoine rural. Les relations financières avec l'agence de développement touristique relèvent, quant à elles de la convention pluriannuelle d'objectifs en vigueur.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention de partenariat 2022-2024 à conclure avec l'association « Gîtes de France de Tarn-et-Garonne » et l'agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrits sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire Natana 2920 – 6574-94 – Programme P029 Opération O001 Enveloppe E11 (EPF) de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL